SECTION CONSULAIR DE L'AMBASSADE DE L'ANGOLA
Bruxelles – Belgique
Avenue Saturne 42-1180 Bruxelles
Fax : +322-379.28.09
Tel : +0322-379.27.00

VISA ORDINAIRE

Pour l'obtention d'un visa ordinaire le requérant doit présenter les documents suivants :

Remplir le formulaire en encre noire et en lettre lisible

- *Formulaire dûment remplis ;*
- *Deux photographies récentes en couleurs, de type passeport et sans lunettes de soleil ;*
- *Un passeport valable (1 an) pour la République d'Angola;*
- *Le passeport doit avoir 3 pages vierges ;*
- *Une photocopie du billet d'avion aller-retour pour la République d'Angola ;*
- *Photocopies du passeport des pages principales et des visas obtenus pour aller en Angola;*
- *Une lettre d'invitation original de l'entreprise qui vous invite, légalisée par le Ministère de Tutelle ou le moniteur de la République, la Licence, DAR, Alvará et une déclaration que confirme que l'invitant prend en charge toutes les dépenses liées à cette visite ;*
- *Pour l'obtention des visas pour les personnes physiques, l'invitation doivent être émis par l'administration municipale et légalisée par le Ministère des Relations Extérieures, accompagné de la copie de la carte d'identité de l'invitant et une déclaration que confirme que l'invitant prend en charge toutes les dépenses liées à cette visite légalisé au Ministère des Relations Extérieurs ;*
- *Certificat international de vaccination (fièvre jaune) ;*
- *Garantie de moyens de subsistance, dans le terme de l'article 13 de la loi 2/07, 31 août, équivalent a 200,00 USD par jour pendant le séjour en Angola ;*
- *Extrait de Casier Judiciaire (actualisé)* ***traduit en portugais (traduction officiel);***
- *Certificat de résidence actualisé émis par Administration Communal (actualisé)* ***traduit en portugais*** *(traduction Officiel)*
- *Assurance Santé traduit en portugais (traduction Officiel)*
- *Pour les mineurs qui voyagent avec un seul parent le requérant doit avoir un terme de responsabilité de l'autre parent avec le cachet de notaire ;* ***traduit en portugais (traduction Officiel)***
- *Pour les mineurs qui voyages seule doit avoir un terme de responsabilité des parents avec le catches d'un notaire ;* ***traduit en portugais (Traduction officiel).***
- *Pour les mineurs qui voyage avec leurs parents, ceci doivent faire une attestation en mentionnant le prénom et nome de chaque enfants en disant que les enfants voyage accompagné des leurs parents avec le catches d'un notaire ;* ***traduit en portugais***
- ***Touts les documents doivent être présentés à la demande et toutes les demandes incomplètes seront refusées.***

Toutes fausses déclarations et faux documents seront punissable en vertu de la Loi et Les traductions doivent etre fit pour un traducteur juré (official)